

La note précise les conditions de fourniture des certificats médicaux et autres documents liés à la santé pour les inscriptions aux activités sportives.

### ***Activités R1 : Gymfit, Randos, Marche Nord., Yoga, Qi-gong, Zumba enfants, Hip-hop***

#### **Renouvellement de la licence pour un demandeur déjà licencié la saison précédente :**

Possibilité :

- de fournir un nouveau certificat médical,
- ou de remplir le questionnaire de santé (QS-SPORT Cerfa 15699\*01) avec les dispositions suivantes :
  - Si réponse **NON** à toutes les questions, l'adhérent remplit l'attestation de la fiche d'inscription et le certificat médical n'est pas nécessaire,
  - Si réponse **OUI** à une ou plusieurs questions, un nouveau certificat médical est nécessaire.

**Nouvel inscrit :** un certificat médical est nécessaire.

### ***Activités R2 :Volley, Gymnastique Artistique (GA), Gymnastique Rythmique (GR) :***

#### **Renouvellement de la licence pour un demandeur déjà licencié la saison précédente :**

Possibilité :

- de fournir un nouveau certificat médical,
- ou de remplir le questionnaire de santé (QS-SPORT Cerfa 15699\*01) si le certificat médical antérieur date de moins de 2 ans et 11 mois avec les dispositions suivantes :
  - Si réponse **NON** à toutes les questions, l'adhérent remplit l'attestation de la fiche d'inscription et le certificat médical n'est pas nécessaire,
  - Si réponse **OUI** à une ou plusieurs questions, un nouveau certificat médical est nécessaire.

**Nouvel inscrit :** un certificat médical est nécessaire.

### ***Questions pratiques***

Afin de connaître si un demandeur renouvelle sa licence ou pas, un fichier est distribué à chaque responsable d'activité mentionnant les inscrits des activités de la saison précédente et la date du dernier certificat médical.

Attention : Un adhérent ayant pratiqué une activité R1 (zumba enfants, gymfit, randonnées, marche nordique, yoga, hip-hop, Qi-gong) doit présenter un nouveau certificat médical pour pratiquer une nouvelle activité R2 (volley, gym artistique et gym rythmique)

Un dossier d'inscription n'est complet que si la fiche d'inscription est accompagnée soit d'un certificat médical soit de l'attestation (en bas de la fiche d'inscription)

### ***Règles concernant la fourniture des certificats médicaux :***

- Datés de moins de 11 mois (et non 12 afin de tenir compte du temps d'enregistrement).
- Attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou, le cas échéant, de la discipline concernée en compétition (volley).

### ***Règles concernant le questionnaire de santé :***

Les renseignements portés sur le questionnaire de santé sont de l'exclusive responsabilité de l'adhérent. L'adhérent renseigne et conserve son questionnaire, il n'a pas besoin de le transmettre à l'association.

En cas de déclaration erronée ou fausse de sa part, en aucun cas l'association et ses dirigeants ne seront tenus pour responsables.